



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-100 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

Absent : C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Festival du cirque - Attribution des places du Festival 2018

Rapporteur : Julien Polat

EXPOSE : Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention tripartite Ville-Pays Voironnais-GC Productions pour l'organisation de la 17^{ème} édition du Festival international du cirque à Voiron du 15 au 18 novembre 2018.

Sur les 17 700 places à la vente, la convention prévoit en son article 5, l'attribution de places à la Ville (50 %) et au Pays voironnais (50 %) selon la répartition suivante :

- 650 places pour le jeudi soir, 1^{er} spectacle de sélection ;
- 250 places pour le vendredi soir, 2^{ème} spectacle de sélection ;
- 100 places pour le samedi soir, Finale ;
- 80 places pour la séance du dimanche à 14 h, Gala des Artistes ;
- 200 places pour la séance du dimanche à 17 h 15, Gala des Artistes.

Il est proposé de répartir les 640 places de la Ville selon les mêmes choix que les années précédentes en privilégiant un public habituellement éloigné de ce type de manifestation.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 19 septembre 2018,

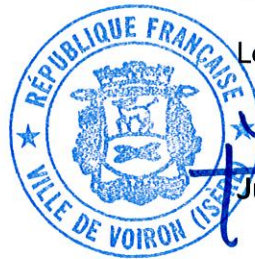
... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'attribuer les places du contingent Ville selon la répartition suivante : 215 places pour les associations solidaires, 215 places pour les élus municipaux et l'association du personnel de la ville, 210 places pour le protocole, le monde économique et associatif, les partenaires de la ville.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 4 ABSTENTIONS (A. FAVIER, J-L. BALLY, R. REVIL, J. VIAL)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT